

PANORAMA
de la Situation des Cabarets
Au 28 février 2021

Février 2021

Cette étude est le fruit d'un questionnaire envoyé aux 85 adhérents du CAMULC.

Nous avons reçu 53 réponses des adhérents dont 16 pour les cabarets parisiens et 37 pour les cabarets en région.

Ces réponses représentent 62% de nos adhérents et **75% du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur.**

Après une année marquée par la pandémie de la Covid-19 il était important de faire un focus sur la situation de notre secteur des Cabarets.

Un certain nombre de données tangibles ressortent de cette enquête.

L'ensemble des salariés des cabarets (artistes, techniciens, accueil, restauration...) sont impatients de retrouver le public. Rappelons que nos artistes, danseuses, danseurs, circassiens ne peuvent porter un masque durant leur prestation artistique **aussi nous demandons une priorité de vaccination pour nos artistes**

Les objectifs de réouverture et les règles sanitaires qui seront applicables sont encore à arrêter, mais le retour à une activité normale ne peut pas être espéré **avant fin 2022.**

Aussi les mesures d'accompagnement devront être maintenues jusqu'à ce retour tant attendu.

Le deuxième confinement a mis fin à de nombreux espoirs

Fin août 2020 beaucoup de cabarets se préparaient à jouer le jeu de la réouverture après 6 mois de fermeture, malgré les contraintes sanitaires entraînant une réduction de jauge.

Alors que traditionnellement le quatrième trimestre représente 30 à 40% de leur chiffre d'affaires annuel dès octobre, avec la mise en place du couvre-feu, leurs espoirs d'être ouvert pour les fêtes de fin d'année et que leur activité retrouve un peu de couleur se sont estompés

☞ **Le deuxième confinement est lourd de conséquences pour nos adhérents :**

Au niveau activité

Au niveau trésorerie

Au niveau capacité à pouvoir redémarrer

UNE BAISSÉ D'ACTIVITÉ D'UNE AMPLEUR JAMAIS CONNUE

La réouverture de certains cabarets à partir de fin septembre n'a été qu'une parenthèse qui n'a été qu'une source de charges, répétitions de reprise, frais commerciaux et de communication...

Aussi notre secteur enregistre une baisse d'activité de janvier à décembre 2020 par rapport à 2019 d'une ampleur jamais connue :

☞ **Baisse de chiffre d'affaires et de spectateurs de 79%**

⇒ **Le chiffre d'affaires global du secteur passe de 220 M€ à 45M€**

☞ **Baisse du nombre de représentations de 73%**

⇒ **Le nombre global de représentations du secteur passe de 13000 à 3500**

UNE SITUATION DE TRÉSORÉRIE QUI REND L'AVENIR DE PLUS EN PLUS INCERTAIN POUR DE NOMBREUX CABARETS

Les différentes aides mis en place par le gouvernement, tant transversales que sectorielles, d'une ampleur exceptionnelle ont permis de préserver de nombreuses entreprises.

Si le PGE a permis de financer les pertes du premier confinement et à constituer pour certaines entreprises une réserve de trésorerie de sécurité, la longueur de la crise fragilise tous les acteurs de notre secteur.

Chaque jour supplémentaire de fermeture entraîne un « reste à charge » pour l'entreprise et une consommation de trésorerie.

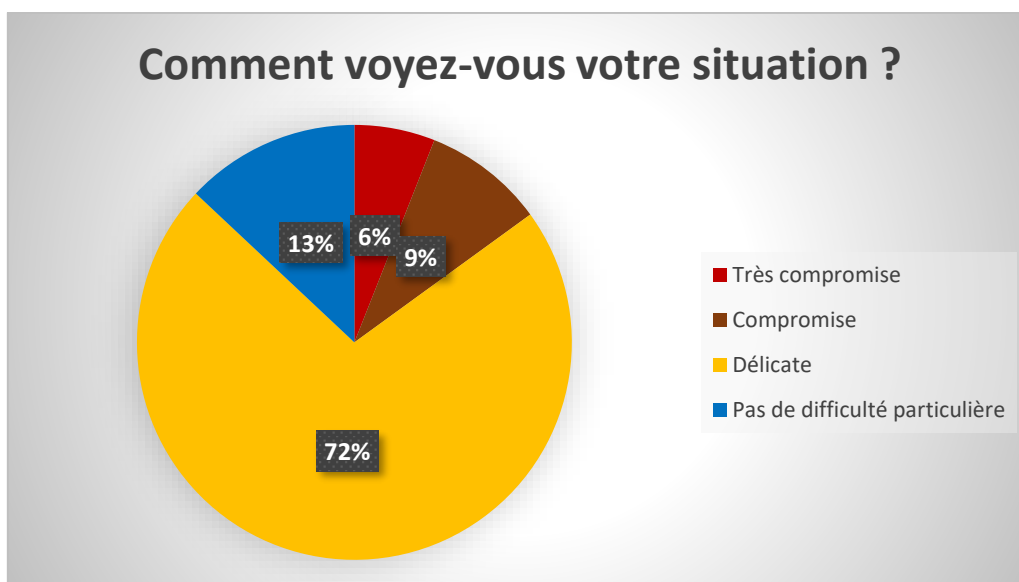
☞ **Aujourd'hui 30% de nos adhérents ont une trésorerie négative ou proche de zéro**

⇒ **Sans le PGE ils seraient 82%**

☞ **74% de nos adhérents ont obtenu un PGE**

⇒ **Mais 23 % ont cependant une situation de trésorerie négative ou proche de zéro**

UNE INQUIETUDE GRANDISSANTE ET UN AVENIR INCERTAIN



La durée de la pandémie, une situation de trésorerie qui se dégrade chaque jour, l'absence de visibilité pour une réouverture : tous ces éléments entraînent une inquiétude grandissante.

☞ **72% de nos adhérents considèrent que leur situation est délicate**

⇒ **15% déclarent être dans une situation compromise ou très compromise.**

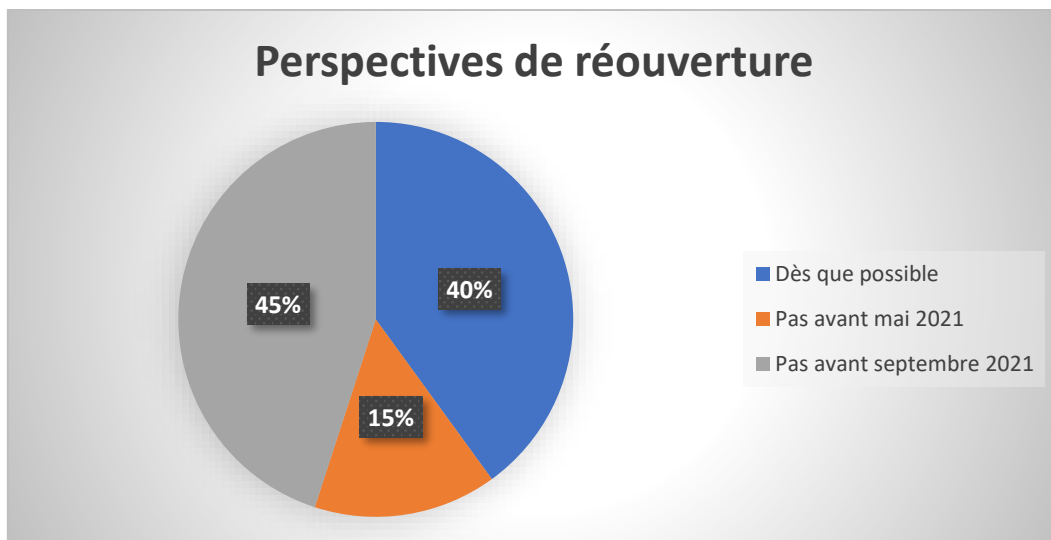
☞ **Aussi un début de remboursement des PGE en 2021 est impossible et nous semble très compliqué pour 2022**

L'OBJECTIF DE LA DATE DE REOUVERTURE S'ÉLOIGNE DE PLUS EN PLUS

Le manque de visibilité sur les perspectives de réouverture et les contraintes liées au respect des règles sanitaires ont de plus en plus d'impact négatif sur la date de réouverture pour nos adhérents.

Lors de notre précédente étude, en décembre 2020, seuls 20% de nos adhérents n'avaient pas de perspective de réouverture à très court terme.

☞ **Actuellement, 45% d'entre eux ne pensent pas rouvrir avant septembre 2021.**



POURQUOI UNE PROJECTION DE REOUVERTURE SEULEMENT A PARTIR DE SEPTEMBRE 2021 ?

Il est dans l'ADN du Cabaret d'offrir à leurs spectateurs de pouvoir consommer durant le spectacle

☞ La nouvelle règle de deux mètres entre chaque client ou groupe de clients rend impossible d'atteindre l'équilibre financier

Comme indiqué dans nos précédentes études une réouverture à partir de mai est quasi impossible

☞ À partir de mai et jusqu'à début septembre les salles de spectacles se vident pour d'autres formes de spectacles, festivals, ou d'autres activités en plein air.

☞ Pour les grands cabarets parisiens l'absence des touristes cet été est un véritable frein.

☞ Les éléments ci-dessus se cumulent avec une jauge réduite pour respecter les règles sanitaires

Un délai de préparation de la réouverture de 5 à 8 semaines selon la taille des établissements est nécessaire

☞ Après 12 mois de fermeture, avant toute répétition, une remise en forme des danseuses, danseurs, circassiens est nécessaire

☞ Ensuite une période de répétitions de 3 semaines minimum pour que chacun retrouve son jeu s'impose

☞ Enfin pour la commercialisation le délai de reprise est de deux mois.

L'application d'un couvre-feu rend impossible une réouverture.

☞ La durée d'une soirée dans un cabaret plus le temps d'accueil est incompatible avec un couvre-feu

☞ Même si le billet sert de laisser-passer

Une jauge réduite est difficilement compatible avec un spectacle de Cabaret et son caractère interactif avec le public.

Aussi une réouverture avant septembre 2021 serait économiquement périlleuse

CONCLUSION

La situation des cabarets ne leur permet plus aujourd'hui ni de supporter des pertes complémentaires ni **de réaliser les investissements créatifs indispensables pour accompagner la réouverture.**

Aussi, un panier de mesures constitué de quatre mesures phares est nécessaire durant toute l'année 2021.

Maintien de l'activité partielle avec compensation financière de 100% versée par l'état jusqu'au 31 décembre 2021,

Maintien du fonds de solidarité renforcé tant que l'activité n'aura pas retrouvée un niveau au moins égal à 80% de son niveau pré-covid,

Maintien du fonds de compensation billetterie jusqu'à fin 2021,

Dotation d'un fonds sectoriel d'un montant permettant la relance effective par la création de nouveaux spectacles.

Ces mesures devront être activées et dotées en fonction de l'évolution de la pandémie et **quoi qu'il en coûte.**